Les qui-à-qui dans les comptes financiers nationaux

Franck Sédillot, chef du service des comptes financiers à la Direction des statistiques monétaires et financière, Banque de France

Dans la plupart des pays, les comptes financiers actuellement publiés (tableau des opérations financières et comptes de patrimoine) donnent pour chaque secteur institutionnel le montant total des acquisitions d'actifs (et l'encours des actifs) vis-àvis de tous les autres secteurs. De même, ils indiquent le montant total des flux nets d'engagements contractés (et l'encours des passifs) vis-à-vis de tous les autres secteurs. Cette présentation, dite par « bloc », ne montre pas les flux (et les encours) vis-à-vis de chacun des secteurs contreparties (« qui-à-qui »). Depuis la crise financière de 2008 et avec le passage au SEC 2010, les programmes de transmission ont évolué et mettent désormais largement l'accent sur cette présentation en « qui à qui ». Cette approche permet de déterminer qui finance qui, à hauteur de quel montant et avec quel actif financier. Elle permet de répondre, par exemple, aux questions suivantes: quels sont les secteurs de contrepartie des actifs financiers acquis ou des passifs contractés par un secteur institutionnel? Quelles sont les sociétés dans lesquelles le secteur des administrations publiques possède une participation? Quels montants de titres de créance émis par les administrations publiques, les sociétés financières et non financières les secteurs résidents et le reste du monde acquièrent-ils ? Pour résumer, les comptes en qui-à-qui décrivent précisément le circuit de financement de l'économie et fournissent une composition sectorielle détaillée des portefeuilles d'actifs. En France, les comptes financiers sont déjà construits pour partie sur la base d'information en qui à qui. En effet, les déclarations bancaires à partir desquelles ces comptes sont construits donnent d'une part le montant total du secteur déclarant et d'autre part son allocation par secteur institutionnel. Les collectes relatives au secteur des assurances ou des autres intermédiaires financiers sont elles aussi réalisées directement en qui-à-qui. En revanche, certaines lignes des comptes et non des moindres (actions, titres de dettes), sont élaborées directement sur la base de montant totaux de détention et d'émission faute d'information granulaire disponible. Depuis quelques années toutefois, de nouvelles collectes se sont développées, notamment auprès des conservateurs de titres. Elles fournissent à partir de l'exploitation de données en « titre à titre » non seulement les secteurs détenteurs pour les titres de créance et les actions cotées notamment mais aussi des indices de valorisation. Ces information sont désormais pleinement exploitées dans les comptes financiers français et ce papier présente les principaux résultats de leur utilisation